



Commune de Corsier

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 19 SEPTEMBRE 2017

Présent(e)s : Mesdames et Messieurs

Killian **SUDAN**, Président

Jérémy **ANSELMETTI**

Claudia **COCHET**

Jean-Noël **DUCREST**

Andréa **EHRETSMANN**

Binh **HUYNH**

Daniel **MUSCIONICO**

Philippe **RENAUD**

Hazel **ROFFLER**

Dominique **RYSER**

Albert **SIROLI**

Charles **VINZIO**

Denis **WAECHTER**

Eric **ANSELMETTI**, Administrateur

Christiane **FAVRE**, Administratrice

Joëlle **MARTIN WIDMER**, Administratrice

Florence **THIERRIN**, Secrétaire générale

Excusé(e)s : Mesdames et Monsieur

Dominique **BAUMBERGER**

Monique **FERRARI**

Dante **GIACOBINO**

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 juin 2017
3. Communications du bureau du Conseil municipal
4. Communications des administrateurs
5. Rapports des commissions
6. Rapport des séances de la Crèche intercommunale l'Île aux Mômes par la déléguée
7. Délibération – Réfection du chemin des Ambys et création d'un cheminement piétonnier
8. Délibération – Modification des statuts de la Fondation d'intérêt public pour le logement
9. Décision de l'ACG du 21 juin 2017 – droit d'opposition des Conseillers municipaux
10. Propositions des administrateurs
11. Propositions individuelles et questions

M. Killian Sudan ouvre la séance à 19h00 et souhaite la bienvenue à l'assemblée. M. le Président du Conseil municipal accueille Mme C. Favre, administratrice provisoire de la commune de Corsier, déléguée par le Conseil d'Etat.

1. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président informe qu'il avait été prévu de procéder à l'assermentation de M. Stéphane Vieillard. Celui-ci ne pouvant assister à cette séance du Conseil municipal, ce point a été retiré de l'ordre du jour.

L'ordre du jour modifié est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 juin 2017

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 juin 2017 est mis aux voix par M. le Président. Il est approuvé à l'unanimité.

3. Communications du bureau du Conseil municipal

Suivi des divers

M. K. Sudan énumère les thèmes et procède à la mise à jour du tableau.

4. Communications des administrateurs

Mme C. Favre remercie de l'excellent accueil qui lui a été réservé. Mme l'Administratrice se présente brièvement en rappelant qu'elle a été Conseillère municipale, membre de l'Exécutif de Perly-Certoux, Maire pendant 12 ans puis députée au Grand-Conseil.

Mme. C. Favre explique qu'elle a repris les dicastères de M. B. Pictet. Actuellement, le Conseil administratif se réunit en séance tous les lundis.

Le mandat des administrateurs est de régler les affaires courantes, de prendre toutes mesures conservatoires pour préserver les intérêts de la commune, en accord avec le Président du Conseil d'Etat, et de faire régulièrement un rapport au Conseil d'Etat, respectivement au président du Conseil d'Etat, sur l'exécution du mandat. Les administrateurs ne peuvent travailler que sur les projets en cours.

- **Service technique de la commune**

Suite à la parution de l'annonce pour le remplacement de M. Beutler, la commune a reçu une vingtaine de candidatures. Les dossiers sont en cours d'analyse.

- **Démission de M. Ravasio, comptable**

Mme C. Favre informe de la démission de M. R. Ravasio, comptable, à fin juillet 2017. Une annonce paraîtra prochainement pour lui trouver un(e) remplaçant(e).

- **Récapitulatif des crédits supplémentaires au 19 septembre 2017 qui feront l'objet d'une délibération lors du prochain Conseil municipal**

Rubrique de référence	Désignation	Crédit supplémentaire
05.00.310.00	Fournit. Bureau Imprimés Publicité	CHF 5'000.-
05.00.315.00	Entretien objets mobiliers par des Tiers (Administration)	CHF 4'500.-
08.00.315.00	Entretien objets mobiliers par des Tiers (Patrimoine administratif)	CHF 1'500.-
62.00.314.00	Entretien Immeubles par des Tiers (Routes communales)	CHF 9'000.-
08.00.318.01	Assur. Choses combinée	CHF 1'000.-
10.00.310.00	Matériel électoral	CHF 1'000.-
65.00.313.00	Cartes CFF et CGN - CoHerAn	CHF 1'500.-
	Total	CHF 23'500.-

- **Aménagement du territoire**

Mme C. Favre fait état d'un courrier de M. B. Pictet à M. le Conseiller d'Etat A. Hodggers, daté du 19 juin 2017, demandant que toute autorisation de construire sur la zone de développement 5 du Chemin du Chasselas soit subordonnée à l'approbation préalable d'un PLQ sur l'ensemble du périmètre. La commune s'opposera à toute dérogation.

En outre, la Mairie a reçu en date du 4 juillet 2017 copie d'une lettre signature avec accusé de réception d'un groupe de propriétaires et d'habitants du Chemin du Chasselas, adressée à M. le Conseiller d'Etat, qui reprenait la demande de M. Pictet.

La réponse de M. A. Hodggers est parvenue en date du 4 septembre 2017. M. le Conseiller d'Etat précise que « ... la situation est quelque peu différente des projets situés en zone 5 ordinaire, en effet le secteur étant situé en zone de développement sur fond agricole, l'élaboration d'un plan localisé de quartier est nécessaire pour envisager tout projet de développement, aucun permis de construire ne pourra donc être délivré sans qu'un PLQ soit adopté par le Conseil d'Etat [...] quant à l'établissement automatique d'une demande de renseignement, cette démarche est laissée à la discrétion des propriétaires ou de ses représentants, elle ne peut être rendue obligatoire par le Département de l'aménagement et de l'énergie ... »

La Mairie communiquera la réponse de M. A. Hodggers au représentant des résidents du Chemin du Chasselas.

M. P. Renaud, Président de la commission de l'urbanisme et des constructions, demande à avoir accès aux documents précités.

Mme l'Administratrice adressera à M. P. Renaud copie de la réponse de M. A. Hodggers.

- **Chantier Prés-Grange**

Mme C. Favre informe d'une rencontre avec les architectes. Les budgets sont tenus et le chantier avance correctement, suivi avec attention par M. C. Geissbuhler.

Les administrateurs travaillent à la mise en exploitation sur 2 plans : l'analyse du plan financier et le choix de la régie.

- L'analyse du plan financier est confiée à un spécialiste. Actuellement, l'hypothèse retient qu'il s'agit d'immeubles locatifs. La validation du plan financier pourra adopter une autre stratégie, à savoir de faire un immeuble en PPE. Cette option, le cas échéant, devra faire l'objet d'une autre délibération du Conseil municipal et d'une autorisation complémentaire.
- Le travail initié par M. B. Pictet avec Mme M. Matthey-Doret pour le choix d'une régie a été poursuivi. Il a été défini le cadre d'un mandat d'une année pour la mise en exploitation et la gestion des immeubles. Cela permet d'attribuer un mandat de gré à gré. Une régie sera désignée d'ici la mi-octobre.

De plus, la commune a lancé les demandes pour une dérogation autorisant une exploitation commerciale des locaux.

Il y aura une demande d'autorisation complémentaire pour des escaliers extérieurs facilitant l'accès entre la Route de Thonon et les bâtiments.

Remarques et questions :

M. D. Waechter demande s'il a été prévu dans le parking des bornes d'alimentation pour les véhicules électriques. A vérifier. De plus, M. le Conseiller municipal demande si l'aménagement des locaux permettra d'accueillir un restaurant dans la centralité villageoise.

Mme J. Martin Widmer précise que la hauteur des plafonds (2m85) ne permet pas l'installation de gaines de ventilation. De plus, pour les locataires, il faut veiller aux nuisances et la présence d'un tea-room serait préférable.

M. P. Renaud rappelle que la zone de développement 5 n'autorise pas les activités commerciales, sauf dérogation.

M. D. Waechter rappelle l'intérêt manifesté par le tenancier de la pizzeria sise au 270 Rte de Thonon pour exercer son activité à Prés-Grange.

- M. le Conseiller municipal demande à l'Exécutif de répondre à la demande du commerçant.

- **Loi sur l'administration des communes (LAC)**

Suite à la consultation des divers documents, Mme C. Favre a constaté que la séparation des pouvoirs à Corsier n'est pas respectée. Mme l'Administratrice cite quelques exemples et invite les Conseillers municipaux à relire la LAC. Les débats seraient plus respectueux si chacun restait à la place qui lui est dévolue ; il n'est pas possible d'intervertir les rôles.

M. le Président passe la parole à M. E. Anselmetti.

- **Aide sociale aux communiens**

M. l'Administrateur explique qu'il ne sera plus possible de verser une aide financière directe aux communiens dans le besoin qui en feraient la demande. Dès 2018, il faudra trouver une autre solution, par le biais de prestations non monétaires (abonnement TPG par exemple). Il faudra également que toutes les personnes qui pourraient avoir accès à cette aide soient informées de cette possibilité.

Ce point sera renvoyé à la commission sociale, scolaire et communication.

- **Présence de rats sur le Quai de Corsier**

M. l'Administrateur informe que ce problème a été évoqué en séance CoHerAn. Il faut savoir que la commune d'Hermance procède à une dératisation de ses quais chaque année. Une même action sera entreprise à Corsier ces prochains jours.

Dans l'avenir, la question sera vue dans le cadre de CoHerAn & Co pour une action coordonnée.

M. P. Renaud précise que le projet de réaménagement des quais prévoyait un assainissement non seulement en raison de la présence de rats mais également de plantes invasives. Il est bien de faire une dératisation, mais il faudrait régler le problème en amont et si travaux il devait y avoir, de prévoir un assainissement des berges. Ce point figure, en d'autres termes, dans la révision du Plan directeur communal.

M. le Président passe la parole à Mme J. Martin Widmer.

- **Ecopoint Chemin du Port**

Mme l'Administratrice informe de la décision de l'Exécutif de renoncer à la réalisation d'un écopoint au Chemin du Port en raison de la pétition du voisinage contre cet aménagement et de la difficulté d'accès pour les entreprises en charge de la levée des déchets.

M. J.-N. Ducrest demande s'il a été envisagé d'installer un autre site à proximité.

Mme J. Martin Widmer répond par la négative. Cependant, des discussions avec Collonge-Bellerive pourraient reprendre pour une éventuelle déchetterie sur le parking.

Mme l'Administratrice précise encore que les informations sur les panneaux de la déchetterie du Séchant seront plus complètes et le graphisme amélioré.

M. P. Renaud informe sur l'existence d'un nouvel écopoint entre le n°52 et le n°58 Rte d'Hermance. Ce point de récupération est bien aménagé, et il serait intéressant de voir avec la Commune de Collonge-Bellerive comment s'est décidé ce positionnement.

- *M. K. Sudan transmet la Présidence du Conseil municipal à M. D. Waechter, vice-Président, afin de pouvoir s'exprimer sur ce point.*

M. K. Sudan rappelle l'étude réalisée par MM. D. Giacobino, B. Huynh et lui-même sur les lieux envisageables pour l'installation d'une déchetterie. L'emplacement le plus approprié s'était révélé être le parking de Corsier Port, situé sur la commune de Collonge-Bellerive. Dès lors, il demande si les Conseillers municipaux précités peuvent engager les discussions avec la commune voisine pour créer un terrain d'entente.

Il est répondu que cela n'est pas de la compétence des Conseillers municipaux.

M. J.-N. Ducrest demande à l'Exécutif de relancer la discussion avec Collonge-Bellerive.

Pour Mme C. Favre, le changement d'une personne au sein de l'Exécutif peut justifier la reprise du dossier.

➤ *M. K. Sudan reprend la Présidence du Conseil municipal.*

M. E. Anselmetti informe de discussions informelles avec Collonge-Bellerive pour la création d'une déchetterie sur le parking ; mais pour l'instant le dossier semble être en stand-by. Cela vaut la peine de remettre l'ouvrage sur le métier.

M. J.-N. Ducrest demande que ce sujet soit mis dans le tableau des suivis.

- **Forum du 12 octobre 2017**

Mme J. Martin Widmer fait part de l'avancée de la préparation du forum, séance d'information à la population.

M. D. Waechter demande des précisions sur le Forum. Cette rencontre initialement prévue comme un espace de discussion semble se transformer en séance d'information, qu'en est-il exactement ?

Mme J. Martin Widmer précise que la présentation sera suivie d'une discussion sous la forme de questions/réponses.

- **Nouvelle réglementation du stationnement sur la commune (arrêté de chantier)**

Mme J. Martin Widmer annonce que suite à la modification des règles de stationnement sur la commune conformément à un arrêté de chantier, et ce depuis le 17 juillet 2017, 90 véhicules ont été amendés lors du mois de juillet.

5. Rapports des commissions

- ✚ **Rapport de la commission des transports, sécurité et mobilité, séance du 30 mars 2017**

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

- ✚ **Rapport des commissions conjointes des finances et de l'urbanisme et construction, séance du 10 avril 2017**

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

- ✚ **Rapport de la commission des finances, séance du 12 avril 2017**

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

- ✚ **Rapport de la commission des finances, séance du 26 avril 2017**

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

- ✚ **Rapport de la commission des sports, manifestations, associations et culture, séance du 2 mai 2017**

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

- ✚ **Rapport de la commission sociale, scolaire et communication, séance du 10 mai 2017**

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

- ✚ **Rapport de la commission de l'urbanisme et des constructions, séance du 23 mai 2017**

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

6. Rapport des séances de la Crèche intercommunale l'Île aux Mômes par la déléguée

M. le Président passe la parole à Mme A. Ehretsmann.

Mme A. Ehretsmann rappelle que la gestion et l'exploitation de la crèche intercommunale a été confiée à la structure pop e poppa.

L'Île aux Mômes répond aux exigences strictes de la SASAJ (Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour). De plus, la loi sur la petite enfance est très contraignante et la plupart des coûts sont incompressibles.

La commune de Corsier a 14 places ; la liste d'attente au 3 mars 2017 fait état de 10 demandes. Le coût par place figurant dans les comptes 2016 est de CHF 37'982.- La subvention de la commune est de CHF 21'448.- par place (56,46%).

Le coût pour les parents se calcule selon le revenu net annuel, le prix mensuel sur 11 mois étant au maximum de CHF 2'500.- par mois.

En raison de l'augmentation des charges, une nouvelle grille tarifaire a été établie, laquelle n'a pas donné satisfaction (augmentation de 3 à 10% selon les revenus des familles). Un travail de lissage a corrigé ces inégalités et de nouveaux barèmes sont entrés en vigueur en septembre 2017.

M. K. Sudan remercie Mme A. Ehretsmann pour son rapport.

M. P. Renaud s'exprime sur le manque de place actuel à la crèche et fait une projection à savoir qu'il faut s'attendre à un besoin supplémentaire en ce qui concerne les infrastructures scolaires à Corsier.

7. Délibération – Réfection du chemin des Ambys et création d'un cheminement piétonnier

M. K. Sudan donne lecture de la délibération.

Remarques et questions :

M. C. Vinzio demande qui a été en charge de la rédaction de l'annexe, celle-ci n'étant ni signée, ni datée et ne portant pas d'en-tête.

Mme C. Favre explique que ce dossier est porté par la commune d'Anières qui assure cette année la présidence de CoHerAn.

Mme la Secrétaire générale précise que la réfection de plusieurs chemins sur les 3 communes a été décidée par les Exécutifs CoHerAn et que le document annexé à la délibération a été réalisé par la commune d'Anières.

M. C. Vinzio demande si ce projet a été discuté au sein des Conseils municipaux. La réponse est négative.

M. le Conseiller municipal aimerait encore savoir comment ce projet, qui est par ailleurs intéressant, s'inscrit dans le futur projet du centre sportif ; comment il a été réfléchi par rapport à la nécessité de réaliser des pistes cyclables, de poser des ralentisseurs, etc.

M. E. Anselmetti confirme que ce projet a été initié par Anières, il est géré par M. M. Dardel. Corsier ne fait qu'assurer la continuité des travaux sur ce chemin qui se situe à cheval entre les 2 communes. L'entretien des routes est géré par M. M. Dardel dans le contexte de la voirie intercommunale.

M. J.-N. Ducrest aurait aimé que ce dossier soit discuté au sein de la commission de l'urbanisme et des constructions.

M. P. Renaud aurait bien aimé savoir en quoi consiste, sur plan, ce type d'intervention, quelles seront les conséquences sur le parcellaire et comment a été établie la clé de répartition, sachant que le tronçon corsiérois correspond à environ 5,5% de la longueur totale ?

M. E. Anselmetti annonce que la commune d'Anières réalisera ce projet, quelle que soit la décision de Corsier, quitte à s'arrêter à la limite de la commune. Il est également important de considérer que les coûts seront moindres si l'on bénéficie de l'infrastructure mise en place par la commune voisine.

Pour M. D. Waechter, ce dossier est un triste exemple de la collaboration qui devrait régner au niveau de CoHerAn. CoHerAn prend tout son sens quand on arrive à travailler de concert sur un projet commun.

Mme C. Favre suggère de renvoyer ce point en commission.

M. K. Sudan met aux voix le renvoi en commission.

Vote : A la majorité par 9 voix pour (3 voix étant en faveur du vote de la délibération), ce point sera renvoyé en commission de l'urbanisme et des constructions.

8. Délibération – Modification des statuts de la Fondation d'intérêt public pour le logement à Corsier

M. le Président donne lecture de la délibération.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA FONDATION D'INTERET PUBLIC POUR LE LOGEMENT A CORSIER

DELIBERATION

vu le projet de modifications des statuts approuvé par le Conseil de la Fondation en date du 07 février 2017,

vu la décision du Conseil municipal d'accepter les modifications des statuts de la Fondation pour le logement par le vote d'une délibération le 14 mars 2017,

vu la décision du Département présidentiel d'approuver les modifications des statuts de la Fondation le 11 mai 2017 avec des remarques,

vu les modifications apportées par le Conseil de la Fondation pour le logement en séance du 27 juin 2017 suivant les remarques du Département présidentiel,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre t, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

sur proposition du Conseil de la Fondation pour le logement,

le Conseil municipal décide à l'unanimité, soit 12 voix pour

1. D'accepter les modifications des statuts de la Fondation d'intérêt public pour le logement à Corsier du 5 décembre 2008, modifiés le 11 mai 2017, suivant les remarques du Département présidentiel comme suit :

Art. 10 Démission et révocation

2. Est réputé démissionnaire tout membre du conseil qui transfère son domicile hors de la commune. Ne sont pas concernées par cette disposition les personnes désignées par l'article 8, alinéa 1, lettre c. (nouveau teneur)

Art. 14 Organisation du conseil de la fondation

La présidence du conseil est assumée par le Maire. Le conseil désigne en outre parmi ses membres un vice-président et un secrétaire. Les tâches administratives peuvent être confiées au Secrétaire général de la commune (nouveau teneur).

9. Décision de l'ACG du 21 juin 2017 – droit d'opposition des Conseillers municipaux

Lors de la séance du 21 juin 2017, l'Assemblée générale de l'ACG s'est prononcée sur les dossiers suivants :

- Subventions d'investissement à la création de places de crèche

- Subvention de fonctionnement au Bibliobus intercommunal
- Enveloppe attribuée à des dépenses culturelles intercommunales diverses
- Enveloppe attribuée à des dépenses sportives intercommunales diverses
- Co-financement de la relève sportive
- Financements d'investissements informatiques généraux
- Participation aux charges de fonctionnement du GIAP
- Subvention de fonctionnement à la Ville de Genève en faveur du Grand Théâtre

Les membres du Conseil municipal prennent acte des décisions prises lors de cette AG. Aucune opposition n'est formulée.

10. Propositions des administrateurs

• Voyage du Conseil municipal

Mme J. Martin Widmer dit avoir eu énormément de plaisir à participer au voyage du Conseil municipal. Mme l'Administratrice remercie, au nom de tous, M. D. Waechter, pour l'organisation de ce week-end.

Mme J. Martin Widmer et M. E. Anselmetti remettent un cadeau à M. D. Waechter.

[Applaudissements de l'assemblée]

M. D. Waechter remercie à son tour pour ce moment de partage.

M. E. Anselmetti informe que le domaine Dopff de Riquewihr a offert la visite de ses caves et remis gracieusement 3 magnums de Crémant d'Alsace.

• Revue genevoise

M. E. Anselmetti informe que la mairie a procédé à une pré-réservation pour le 15 ou le 16 novembre à 20h30.

A la majorité, les Conseillers municipaux se prononcent pour une sortie le 15 novembre et remercient pour l'invitation.

11. Propositions individuelles et questions

✚ Comptes 2016

M. C. Vinzio demande des nouvelles concernant les comptes 2016.

Mme la Secrétaire générale répond qu'à ce jour, le Département présidentiel n'a pas encore rendu son verdict.

✚ Parcelles Route de Veigy

M. P. Renaud donne lecture d'un courrier adressé à la commune de Corsier, plus particulièrement à la commission de l'urbanisme et à son intention, daté du mai 2017 et reçu le 6 octobre ; signé par M. R. Müller et M. F. D'Orlando, propriétaires fonciers. Ce courrier concerne des parcelles 4852 et 4326 situées à la Rte de Veigy.

Les signataires sollicitent la commune de Corsier afin de modifier les affectations actuelles des terrains dans le cadre des remarques relatives au Plan directeur cantonal 2030 encore à formuler au DALE. Les parcelles sont actuellement en zone agricole non arable, cette affectation ne correspond pas aux activités présentes sur le site.

Mme C. Favre est très étonnée que cette lettre soit adressée à un Président de commission, un tel courrier doit être remis à l'Exécutif qui peut, le cas échéant, renvoyer le sujet en commission.

✚ Façades de Prés-Grange

M. J.-N. Ducrest relève que les panneaux d'échantillonnage permettant de constater la résistance de la peinture des façades de Prés-Grange ont été récemment repeints dans leur totalité, suite à l'effacement de tags. Il n'est dès lors plus possible d'étudier le comportement de la peinture exposée aux intempéries.

M. le Conseiller regrette que l'expérience ait été interrompue par ces repeints.

Mme J. Martin Widmer transmettra les doléances de M. J.-N. Ducrest à M. C. Geissbuhler.

 **Voyage du Conseil municipal**

M. D. Waechter invite les Conseillers municipaux à signer une carte de remerciement destinée aux autorités d'Ungersheim.

M. C. Vinzio rappelle le concours de photographies organisé lors du voyage et demande quelle suite a été donnée à cette animation. M. D. Waechter répond que le développement est en cours.

Plus personne ne demandant la parole, M. Killian SUDAN, Président, remercie les membres du Conseil municipal de leur participation et lève la séance à 21h00.

Killian SUDAN
Président du Conseil municipal

Florence THIERRIN
Secrétaire générale

Monique FERRARI
Secrétaire du bureau du Conseil municipal

Procès-verbal : S. Biffiger